



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : CV261-1 - Le contrat de syndic : Mode d'emploi

Durée : 7h00

Type : Classe Virtuelle

Public

- Gestionnaires de copropriétés.
- Leurs collaborateurs.

Objectifs pédagogiques

- Décrypter et s'approprier les prestations constituant le contrat type de syndic et celles pouvant donner lieu à une rémunération complémentaire.
- Informer efficacement ses clients.

Pré-requis

Etre un professionnel de l'immobilier.

Programme

1. LE CONTRAT-TYPE : ANNEXE 1 DU DECRET

- Identification des parties au contrat
- Rappel et précisions du cadre juridique de la désignation du syndic
- Mission
- Durée
- Révocation
- Démission
- Nouvelle désignation
- Obligation d'établissement de la fiche synthétique
- Prestations et modalités de rémunération du syndic professionnel
- Mention des jours et heures ouvrables ainsi que des plages d'accueil physique et téléphonique
- Contenu du forfait : tout sauf les prestations particulières
- Précisions concernant la tenue de l'assemblée générale annuelle
- Prestations optionnelles qui peuvent être incluses dans le forfait sur décision des parties



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : Meelk
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

- Prestations qui peuvent être exclues des missions du syndic sur décision de l'assemblée générale des copropriétaires
- Modalités de rémunération

2 - LES PRESTATIONS PARTICULIERES POUVANT DONNER LIEU A REMUNERATION

COMPLEMENTAIRE :

ANNEXE 2 DU DECRET

- Modalités de rémunération des prestations particulières
- Réunions et visites supplémentaires
- Prestations relatives au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division
- Gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres
- Travaux et études techniques
- Litiges et contentieux
- Prestations liées aux actes d'acquisition ou de disposition des parties communes
- Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvés ou non répartis
- Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure
- Constitution et suivi de dossier d'emprunt
- Constitution et suivi de dossier de subvention Immatriculation initiale du syndicat
- Frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires
- Frais de recouvrement
- Frais et honoraires liés aux mutations
- Frais de délivrance des documents sur support papier

3 - LA LISTE NON LIMITATIVE DES PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT

- Analyse et comparatif avec l'arrête Novelli du 19 mars 2010

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : contact@unplus.fr



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.
Navigateur préconisé : Chrome.



Document établi via
la **Plateforme F Immobilier**
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE